



Procès-verbal de séance du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSCTA) le 6 octobre 2017.

Ordre du jour :

- Procès-verbal du CHSCTA du 9 mars et du 30 mai 2017.
- Conclusion de la visite du CHSCTA d'un établissement de la creuse.
- Conclusions de l'enquête d'un personnel d'un établissement de Limoges.
- Programme annuel de prévention 2017-2018.
- Programme annuel de visite du CHSCTA.
- Chantier RPS.
- Questions diverses.

Sont présents :

Représentants de l'administration :

- M. Vincent DENIS, Secrétaire Général de l'Académie de Limoges
- Mme Valérie BENEZIT, Secrétaire Générale Adjointe -DRRH de l'Académie de Limoges

Assistent à la réunion :

- Mme Françoise CONCHARD, Médecin de prévention des personnels, rectorat de Limoges.
- Mme Huguette BENAÏM, Conseillère Technique de Service Social de l'Académie de Limoges
- M. Frédéric FAUGERAS, Conseiller Académique de Prévention, rectorat de Limoges
- Mme Isabelle DUDOGNON, Chargée de mission, Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)
- M. Eric DEVAINE, délégué MGEN
- M. Gaël GLANDIERES, IA-IPR SVT de l'Académie de Limoges
- M. Marc FOURNIER, chargé d'opération, service des constructions, rectorat de Limoges

Représentants du personnel :

Titulaires :

- Mme Laurence FERET-TESSÉYRE, (Secrétaire CHSCTA)
- M. Fabrice COUEGNAS, (FSU)
- M. Nicolas VANDERLICK, (FSU)
- Mme Annette DURIN, (FSU)
- Mme Stéphanie RIVOAL, (UNSA)

Suppléants :

- M. Stéphane PICOUT, (FSU)
- M. Philippe DUTHOIT, (FSU)
- Mme Sylvie CHAMBRE, (FSU)
- M. Nicolas VILLACAMPA, (FSU)
- Mme Laetitia AGNOUX, (FSU)
- Mme Arlette HASSIG, (UNSA)
- Mme Viviane FLEYTOU, (UNSA)

Personnes excusées :

Mme Béatrice GAUTHIER, (FSU)
 Mme Karine BESSE-MARCILLAUD, (UNSA)
 Mme Caroline MANDON, Pôle SST, Rectorat de Limoges

M. Denis, ouvre la séance à 14h10 et demande si les membres ont des déclarations à formuler.

M. DENIS souligne que Mme Huguette BENAÏM, qui a exercé dans la Creuse, remplace Mme Marie-Claire BRUNIE au poste de Conseillère Technique de Service Social de l'Académie de Limoges et que M. FOURNIER, chargé d'opération au service des constructions du Rectorat vient renforcer le pôle SST.

M. DENIS précise qu'il n'a pas eu l'occasion de revoir M. LECLERC qui suit sa formation. L'Inspecteur Général le visitera sur son affectation. Le Recteur est au fait de la situation. C'est un déficit lourd. Nous sommes dans l'attente d'éléments plus précis.

Mme RIVOAL souhaiterait savoir si, lors de la période de transition des visites seront prévues.

M. FAUGERAS insiste sur le fait que les inspections seront toujours suivies sur des thématiques particulières.

Mme BENEZIT souligne qu'il n'y aura que des rencontres. Les visites doivent être assermentées en d'autres mots, effectuées par un ISST.

M. DENIS précise que Mme MANDON a rejoint le pôle SST sur un mi-temps. L'autre mi-temps étant sur la DAFPEN. Elle est professeure.

Mme BENEZIT déclare que Mme MANDON a pris des responsabilités au sein du pôle SST et cela est très bien. Les services s'y retrouvent

Mme CHAMBRE insiste sur le fait qu'il y a un manque cruel de personnels administratifs.

M. DENIS souligne que les budgets présentés en Conseil Technique sont tenus. Cette solution est satisfaisante et permet de pouvoir fonctionner.

Mme FERET-TESSYRE souhaiterait que les délais légaux soient respectés pour l'envoi des documents.

M. DENIS précise qu'ils vont essayer de s'organiser afin que ces délais soient respectés. Le bilan social mentionné au CTA est en cours, l'architecture est bouclée et les fichiers édités. Il sera présenté au CTA du mois de mars.

M. PICOUT demande si le bilan social sera présenté tous les ans au mois de mars.

M. DENIS répond par l'affirmative. Il s'agit d'une obligation. Nous souhaitons la mise à jour électronique à chaque changement. Des indicateurs à 10 ans seraient intégrés, des éléments

quantitatifs dans un premier temps puis qualitatifs pour pouvoir effectuer des extractions des travaux du CHSCTA.

Mme BENEZIT souligne la nécessité de paramétrer les bases dont on dispose avant de pouvoir fixer les dates.

M.DENIS confirme que la première étape de cette mise à jour, à savoir les éléments quantitatifs, sera réalisée au mois de mars.

M.COUEGNAS précise que cette démarche est très intéressante. Elle permettra d'améliorer la construction du PAP.

Conclusions de l'enquête CHSCTA concernant l'accident d'un personnel dans l'établissement A :

M.DUTHOIT précise qu'il serait important que la victime et son conjoint soient reçus par le Secrétaire Général afin que le rapport leur soit remis et expliqué avec les préconisations qui seront mises en œuvre dans le cadre d'une démarche de respect et de sérénité.

M. DENIS répond par l'affirmative.

M. GLANDIERES IA-IPR SVT insiste sur le fait qu'il s'agit d'un sujet délicat et ce à deux niveaux. Premièrement, il touche la dimension humaine. Il est nécessaire d'apporter un grand soutien à cette enseignante afin qu'elle puisse prendre soin de sa santé. Ce sujet concerne tous les établissements collèges ou lycées et tous les personnels (risques SVT, Sciences Expérimentales)

M.GLANDIERES précise que suite à l'accident, un contact a été établi immédiatement avec l'Inspection Générale. Ce n'est pas la première fois qu'un tel accident se produit. Nous en comptabilisons 3 avec blessures. Il s'agit donc d'un réel et sérieux problème. En effet, une semaine après l'accident, dans un établissement privé, la même activité a provoqué une explosion et blessé un collégien de 11 ans. La suspension de la manipulation s'est faite en deux phases, dans un premier temps par l'IPR à ses collègues puis par l'Inspection Générale ;

M.GLANDIERES, affirme que la communauté des enseignants est très sensibilisée. La DGESCO et les Inspecteurs Généraux (IPG SVT et Sciences-Physiques) ont été alertés très rapidement. Le message a été relayé par le Doyen de l'Inspection Générale. Monsieur le Recteur a apporté des marques de soutien pour faire évoluer les référentiels et les préconisations. Cela nous a fait prendre conscience de l'importance de proposer un plan de formation et de prévention sur les risques de cette activité. Ce plan s'établit sur les trois volets : Sécurité et prévention, l'accompagnement des établissements et leur mise en conformité et la formation initiale. Ce document n'est pas assez diffusé par l'administration auprès des établissements. Un document sous format numérique a été mis en ligne, démarche sollicitée par les proviseurs en liaison avec la mise en œuvre du DUERP.

M.GLANDIERES souligne qu'une proposition sera faite à Monsieur le recteur pour avoir ces documents sous forme papier afin de ne pas avoir à le chercher dans une arborescence complexe. Un accompagnement sera mis en place dans tous les établissements, l'objectif étant d'avoir une conformité des pratiques par le biais du document unique.

M.DUTHOIT précise qu'il serait fondamental que l'Etat s'engage sur le plan matériel. Nous pouvons supposer qu'il n'y aurait pas autant de dégâts si l'équipement était adéquat.

M.GLANDIERES IA-IPR-SVT insiste sur le fait qu'avant la mise en œuvre de l'accompagnement, nous avons besoin d'établir un diagnostic. Ce guide permettra de le faire directement sur le site en téléchargement. Un volet du plan de prévention sera lié à la formation.

Un module faisant référence aux risques (sécurité) sera prévu en formation initiale et inclus dans la maquette du master MEEF. Au niveau de la formation continue, un temps sera consacré à la « formation de formateurs » (personnels de laboratoire, enseignants de SVT et Sciences-Physiques), à savoir un formateur par département. Une réunion est fixée au mois de novembre.

Des formations de proximité seront déployées par établissement ou regroupement d'établissements (petits collèges) début 2018. Il est nécessaire d'appréhender toutes les équipes et principalement les collèges à taille restreinte.

M.GLANDIERES affirme que les élèves seront partie prenante dans le scénario. Ils seront intégrés

dans les démarches pédagogiques notamment par le biais d'outils tels que des fiches de sécurité (justification de tel ou tel geste, intérêt de la sécurité, enjeu pour leur vie future...)

M.DUTHOIT rappelle que la thématique de la sécurité a été présente dans les programmes de lycée. Les enseignants formaient les élèves (sensibilisation aux dangers, équipement...).

M.GLANDIERES IA-IPR-SVT acquiesce et souligne qu'une réflexion est entamée sur les prochains programmes de lycée.

M.DENIS affirme que Monsieur le Recteur travaille actuellement avec l'ESPE au niveau de ces formations.

M.GLANDIERES confirme que les formateurs contactés sont compétents sur toutes les catégories de risques.

M.DUTHOIT souligne qu'en tant que représentants du personnel, ils suivent l'affaire. Le risque zéro n'existe pas. Il ne suffit pas de grand-chose pour que la situation s'améliore. La réflexion doit s'axer sur le pédagogique. Nous nous ciblons sur les risques chimiques mais il convient de ne pas oublier les risques électriques tout autant dangereux.

M.GLANDIERES IA-IPR-SVT précise être très étonné de voir que ces manipulations sont présentes dans les manuels de collège sans aucune note de sécurité, ni préconisation.

Mme FERET-TESSÉYRE souhaiterait savoir s'il est possible d'avoir accès à ces ouvrages scolaires.

Mme RIVOAL affirme que le côté santé-sécurité n'est pas privilégié. Le disciplinaire est au centre.

M.DUTHOIT souligne que la sécurité est indissociable du volet disciplinaire.

M.GLANDIERES IA-IPR-SVT confirme que le manuel est consultable sur le site et qu'il communiquera ultérieurement le lien.

M.DENIS affirme que de cet accident a fait l'objet de préconisations qu'il conviendrait de développer dans le cadre de l'ESPE et pour qu'elles puissent être intégrées dans des formations. Le rectorat continue de travailler sur le disciplinaire avec l'ESPE, la finalité serait d'aller vers d'autres dynamiques.

Mme FERET-TESSÉYRE précise qu'il faudrait un vote pour élire la secrétaire CHSCTA.

Mme FERET-TESSÉYRE est élue à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 9 mars 2017 et du 30 mai 2017.

M. COUEGNAS précise que sur le procès-verbal du 9 mars 2017, un élément est à modifier.
« DSDEN 23, accord approuvé par la DASEN et non la DSDEN »

Conclusion de la visite du CHSCTA de l'établissement B :

M. COUEGNAS souhaiterait, par rapport au compte-rendu de la visite, que les items soient mis en annexe.

M.PICOUT insiste sur le fait qu'aucune divergence comptable n'existe entre les représentants du personnel et l'administration. Il serait nécessaire d'effectuer une transformation du tableau en littéral et mettre en annexe l'ensemble des items et commentaires et agents.

Mme BENEZIT souligne la possibilité d'annexer l'ensemble des items tableau de manière plus conséquente tout en conservant les commentaires établis par les agents sur ces chiffres.

M. DENIS demande si les membres présents partagent ce qui vient d'être évoqué. Il insiste sur la pertinence d'annexer l'enquête. Cette dernière permettra aux différents membres d'avoir une meilleure lecture des écrits. Ce paragraphe devra être intégré à la place du tableau pour l'analyser. Cette demande pourra être votée à la prochaine séance.

M. PICOUT souhaiterait que les remarques faites soient intégrées au compte-rendu.

M. DENIS propose deux possibilités. La première, de laisser tel quel le document, la seconde de modifier le PV et le reprogrammer à une date ultérieure.

M. VILLACAMPA trouve qu'un temps de concertation manque avant le CHSCT. D'un point de vue méthodologique, il serait souhaitable de rédiger collectivement les comptes- rendus des visites (avec annexion des items).

M. DENIS prononce la validation du document en l'état. Il souligne la présence de Mme DUDOGNON qui va établir un état quant à l'avancement des projets sur les RPS.

M. COUEGNAS souligne l'inquiétude des personnels. Les préconisations n'ont pas été mises en œuvre lors de la visite, même s'il souligne que l'intervention du Secrétaire Général a apaisé la situation. Cette dernière est connue depuis 2015 et n'a pas évolué. Le constat sur ce dossier est un échec et nous interroge sur le fonctionnement du CHSCTA quant à son efficacité.

M. COUEGNAS insiste également sur le fait que le diagnostic, identique depuis un an, devrait nous inquiéter.

M. DENIS affirme qu'il ne reviendra pas sur ce qu'il a dit lors de la dernière séance. Son point de vue diverge. Monsieur le Recteur a choisi un Inspecteur Académique dont l'arrivée est imminente.

M. DENIS précise que Mme DUDOGNON interviendra prochainement sur ce qui est en cours de réalisation.

M. VILLACAMPA rappelle que les délais d'intervention sont extrêmement longs. Il serait souhaitable qu'un problème signalé dans un établissement puisse être traité de manière efficiente. Certains dossiers sont en attente depuis 4-5 ans.

M. DENIS précise que l'ARACT, en raisons de conditions particulières, n'a pas eu la possibilité d'intervenir rapidement.

Mme DUDOGNON souligne la nécessité d'instaurer une dynamique plus pragmatique sur les sujets. Les choses sont encore à construire. Elle indique avoir rencontré les chefs de division et restitué les résultats de l'enquête.

Mme DUDOGNON constate que sur 9% des 26 réponses rendues, la situation est plus favorable à ce qu'elle s'attendait. Un travail sera entrepris sur les personnels en parallèle avec les chefs de service, pour améliorer les relations, le climat au travail, la motivation à aller de l'avant.

M. DENIS demande à Mme DUDOGNON si elle a eu la possibilité de rencontrer les personnels en groupe.

Mme DUDOGNON dit que les chefs de service ont été vus individuellement. Les agents ont quant à eux été reçus collectivement.

Mme FERET-TESSYRE demande si les personnels peuvent être reçus individuellement comme les chefs de service.

Mme DUDOGNON s'interroge quant à cette possibilité en raison du grand nombre de mutations des personnels.

M. COUEGNAS estime le taux de réponses à moins de 50% Le nombre de personnes ciblées s'élève à 50-55 et non 30, le site d'Aubusson étant à prendre en compte.

M. FAUGERAS souhaiterait savoir si le questionnaire proposé était similaire à celui utilisé dans le cadre de l'élaboration du document unique.

Mme DUDOGNON répond par l'affirmative.

M.DENIS insiste sur le fait qu'il serait important de pouvoir planifier un CHSCT spécial. Il souligne que dans ce cadre, un Projet de Service Académique est enclenché, auquel seront intégrés nos travaux administratifs ainsi que celui entrepris avec la Direction Départementale.

Mme RIVOAL souhaiterait savoir s'il s'agit d'un travail de restructuration académique.

M.DENIS précise que ce n'en est pas un.

M.COUEGNAS souligne que l'objet de départ était l'établissement B. Nous devons être honnêtes sur l'état des lieux. Il est impossible de proposer une analyse de ce questionnaire.

Mme DUDOGNON affirme que les difficultés et les problèmes ne remontent pas en raison de la mobilité des personnels et de nombreux changements.

M.DENIS explique que le CHSCT spécial permettra une présentation du bilan de l'enquête, de la visite tout en établissant le bilan des mutations à partir d'éléments chiffrés ce qui contribuera à une vision affinée de la situation. Un bilan social sera rédigé sur les mutations.

M.DENIS évoque le projet de service incluant les fiches de poste ainsi qu'un travail avec les départements sur la méthodologie de ce projet pour un meilleur accompagnement et un pilotage horizontal.

M.COUEGNAS précise que le nombre de jours moyens de maladie par agent serait un indicateur intéressant. De plus, les règles communes aux trois DSDEN et Rectorat sont pertinentes mais les actions menées en avril-mai 2017 sont arrivées bien après l'état des lieux. En raison des nombreuses mutations des personnels il est difficile de faire un bilan et d'en tirer des conclusions.

Mme DUDOGNON souligne l'importance d'avoir une vision de la situation actuelle. La finalité n'est pas de reconstituer l'historique mais de se centrer sur la problématique du travail. Les personnels sont passés à autre chose (discours tenu par le collectif). Nous verrons ultérieurement ce que diront les personnels en entretien individuel. Nous avons la commande de constituer un collectif de travail qui fonctionne. Cette commande est différente de celle du départ. Le travail réalisé s'inscrit dans l'optique du projet de service.

Mme CHAMBRE s'interroge sur le fait de savoir si cela permettra une cohésion entre les personnels. Les agents de la DIPER ne souhaitaient pas forcément s'exprimer.

Mme DUDOGNON affirme que sa finalité est d'atteindre l'objectif. Les méthodes d'intervention seront modifiées si besoin.

M.DENIS propose, en réponse à Mme CHAMBRE, une séance spécifique. Cette dernière se tiendra au mois de novembre. La situation sera regardée dans sa globalité à travers l'analyse des organisations et la manière dont les personnels perçoivent cette dernière.

M.DENIS formule le souhait de se placer dans une démarche positive contribuant à améliorer les conditions de travail.

M.DUTHOIT souligne qu'il ne faudrait pas fixer prématurément un nouveau CHSCT car une enquête est engagée. Les auditions ne seront peut-être pas suffisantes pour établir un rapport.

M.COUEGNAS affirme qu'il les rejoint sur l'idée que les personnels veulent se tourner vers l'avenir, la recherche de performance leur tient à cœur. Mais les questions relatives à l'organisation de service ne sont pas encore traitées. Il est souhaitable de s'axer sur le fonctionnement du service. En raison de ces dysfonctionnements, des tensions relationnelles perdurent.

Programme annuel de prévention 2017-2018.

Mme BENEZIT précise que le programme annuel de prévention se découpe en 3 axes.

M.VILLACAMPA affirme qu'il s'agit d'un document constructif, en effet, le programme reprend de nombreux points non traités auparavant. Nous souhaiterions que dès la semaine prochaine le procès-verbal soit envoyé à tous les agents.

Mme BENEZIT souligne que le procès-verbal avant d'être envoyé aux agents doit faire l'objet d'une anonymisation.

M. FAUGERAS insiste sur le fait que les personnes citées ne doivent pas pouvoir être reconnues.

M.VILLACAMPA précise qu'à partir du moment où le nom des établissements et des personnes n'est pas mentionné, le document n'est pas attaquant. Il est important que le procès-verbal envoyé aux établissements soit modifié en ce sens.

Mme BENEZIT affirme que le procès-verbal ne peut pas être publié de la sorte. L'anonymat doit être respecté. Nous allons y travailler au plus vite.

M.COUEGNAS souligne qu'il n'est pas possible de consulter un procès-verbal depuis 2015 sur le site du Rectorat. Il est cependant important de donner des signes tangibles d'engagement.

M.VILLACAMPA insiste sur le fait qu'il conviendrait de commencer par rendre anonyme le dernier document en date. Un protocole d'alerte a été rédigé. Le Rectorat devrait l'envoyer aux personnels du second degré.

Mme RIVOAL affirme qu'au niveau de la communication sur le site du Rectorat, les liens ne sont pas alimentés.

M.DENIS précise la nécessité d'avoir sur le site, les moyens de consulter les procès-verbaux. Une attention particulière va être apportée à ce type de communication. Les personnels seront informés que ces documents seront sur le site. Nous nous mettons dans l'optique de le faire pour mars 2018.

M.PICOUT souligne qu'il serait important que le Rectorat prenne les arrêtés.

Mme BENEZIT affirme que ce programme de prévention, préparé en amont doit être adopté.

M. FAUGERAS précise qu'un plan d'action doit être élaboré.

M. DENIS souligne qu'il convient d'être réactif et efficace sur les actions.

Vote oui pour le plan à l'unanimité.

Chantier RPS :

Mme DUDOGNON précise que le chantier RPS correspond à 18 mois de travail et 6 réunions. La convention arrivera à son échéance en 2018.

M.COUEGNAS affirme que concernant le premier degré, les engagements doivent être clairs (art 61) avec des moyens, un calendrier et des actions.

M.DENIS souligne que le Rectorat s'engage à la mesure de ses capacités. Il faut aller vite si des actions sont à mettre en œuvre.

Mme DUDOGNON insiste sur le fait qu'un groupe sera proposé cette année pour les nouveaux membres, dans le but de former des « têtes de réseaux » (conseillers de prévention départementaux et assistants de prévention). Un temps de travail méthodologique avec les assistants de prévention sera planifié (un groupe sur chacune des circonscriptions). Le but est que cette dynamique se poursuive au-delà du travail de l'ARACT. Une formation de 3 jours sur les risques RPS sera programmée pour les chefs d'établissement et de service.

Mme RIVOAL précise qu'elle n'a pas vu de journées mentionnées auprès des directeurs ;

Un temps de 30 minutes sera consacré à la thématique des RPS.

M.FAUGERAS confirme qu'une synthèse sur le document unique sera également prévue.

M.VILLACAMPA affirme que l'avis des personnels est fondamental dans la rédaction du DUERP. Il est nécessaire de dégager du temps pour les équipes.

M.FAUGERAS précise qu'il est important de savoir de quelle manière les établissements vont exploiter ce Document Unique.

Mme DUDOGNON note que plusieurs points seront abordés, la thématique du temps de travail, retravailler sur le plan d'action que cette dernière soit locale ou non. Plusieurs interrogations seront à clarifier notamment celle de savoir où s'arrête la responsabilité de chacun.

M.VILLACAMPA souhaite que la question du remplacement puisse figurer dans le Document Unique.

Mme DUDOGNON affirme qu'il sera difficile de faire apparaître cette problématique.

Mme RIVOAL souligne qu'au niveau du 1^{er} degré, il a été possible de bien comprendre et exploiter le Document Unique. La situation est plus délicate pour le second degré. Il est nécessaire d'avoir un temps institutionnalisé pour se réunir en équipe afin de travailler sur ce document.

Mme CHAMBRE demande si le Document Unique des services du Rectorat est terminé

M.FAUGERAS précise que ce dernier existe dans les 3 DSDEN.

M.COUEGNAS affirme que la question se pose dans les trois départements. Les collègues n'ont pas gardé d'heures pour le DUERP.

M.VILLACAMPA confirme que sur les 18 heures d'animation pédagogique, seules trois ont été consacrées au DUERP. Le second degré n'utilise pas ce Document Unique

M.FAUGERAS déclare que le diagnostic est satisfaisant sur le Document Unique.

Mme BENEZIT insiste sur le fait que le Document Unique permet le suivi d'une politique en matière d'hygiène et de sécurité.

M.COUEGNAS précise que des difficultés persistent localement.

M. VILLACAMPA souligne que certains sujets évoqués dans le DUERP doivent remonter au CHSCT ministériel.

M.DUTHOIT affirme que de réelles divergences au niveau du DUERP persistent dans le second degré, et propose qu'1 journée des semaines comportant un pont soit consacrée à une formation au DU.

M.DENIS précise que c'est juridiquement impossible au niveau rectoral, une telle décision doit être

nationale et anticipée avec le délai réglementaire d'1 an pour tout changement de calendrier scolaire. En revanche, cette dernière devient possible par une décision du CA au niveau d'un établissement.

M. DUTHOIT se demande si banaliser une journée reviendrait à changer le calendrier, libérer les élèves et supprimer l'accueil.

M.VILLACAMPA insiste sur le fait que 50% des établissements ne possèdent pas de DUERP.

Mme DUDOGNON souligne qu'une journée avec les chefs d'établissement est planifiée. Il serait nécessaire de trouver un temps pour déployer cela dans une équipe.

Programme annuel des visites du CHSCTA.

Mme BENEZIT indique que la visite du CIO est annulée. Un séminaire sera prévu.

M.DENIS souligne, concernant la visite prévue au collège de Boussac, l'importance d'aller voir ces structures rurales. La visite sera prévue en décembre.

Mme FERET-TESSÉYRE s'interroge sur la pertinence de la visite de l'Agence Comptable au lycée Jean Monnet compte-tenus des délais.

Mme BENEZIT déclare que la situation s'est apaisée et que la visite peut être programmée.

M. DENIS précise que la visite de l'agence comptable se déroulera en janvier.

Mme FERET-TESSÉYRE insiste sur l'importance de la visite inversée des infirmières qui s'effectuera sur la base d'un questionnaire d'état des lieux. Un groupe de travail sera constitué pour finaliser ce document.

Questions diverses :

Question 1 : Capacité d'accueil des nouvelles Agences Comptables

Mme CHAMBRE signale que la mise en œuvre de la nouvelle carte comptable a eu un impact sur la vie professionnelle des personnels et qu'un manque de locaux a été signalé. Elle évoque aussi le cas d'un collègue qui nécessiterait un accompagnement, voir une proposition de mutation.

M. DENIS insiste sur le fait que le rectorat n'a eu aucune remontée de cet ordre. La situation n'est pas réglée à ce jour mais un accompagnement sera proposé si besoin. Cette personne est aujourd'hui toujours sur le même site mais peut être mutée si des personnels partent. Nous sommes dans un processus d'accompagnement. Nous avons besoin de créer ce réseau métier au niveau de la comptabilité.

M.DENIS précise également qu'il a réuni les agents comptables et qu'il continuera d'accompagner les gestionnaires. Il souligne sa préoccupation devant les difficultés à attirer des personnels pour assurer la gestion. Quelques postes sont restés vacants notamment en Creuse.

Mme CHAMBRE souhaiterait savoir si ces postes ont été mis au mouvement.

Mme BENEZIT affirme que certains postes ont bien été mis au mouvement et que d'autres sont

apparus vacants après le mouvement (départs en détachement) et qu'à ce jour ceux de Creuse n'ont pas été pourvus.

M.DENIS souligne que des candidats des IRA ont été demandés mais refusés par le fait que certaines académies étaient plus en difficulté que la nôtre. En conséquence, cinq postes sont restés vacants. M.DENIS insiste sur la nécessité d'être vigilant. Il est souhaitable que les agents comptables constituent des groupes afin d'échanger avec les établissements.

Mme CHAMBRE souhaiterait avoir connaissance des remontées des CHSCT suite aux problèmes évoqués.

Mme BENEZIT précise qu'à ce jour aucune problématique n'est remontée.

M.DENIS déclare qu'il n'a pas été alerté non plus.

Mme RIVOAL insiste sur le fait qu'un avis sur le dernier CHSCT avait été voté.

Question 2 : Plateforme paye 1^{er} degré (regroupement des 3 sites sur un pôle unique et impact sur les personnels administratifs de la paye du 1^{er} degré.

Mme BENEZIT constate que ce regroupement a entraîné quelques mutations : Cela concerne 4 personnes en Haute-Vienne (plus une mobilité souhaitée), 2 personnes en Corrèze et une personne en Creuse (alors que 2 étaient volontaires). Nous les avons accompagnées dans le cadre d'une mutation à travers la mise en œuvre de groupes de travail. Les agents des DSDEN ont été associés à la construction de la plateforme 1^{er} degré. 4 nouveaux personnels intégrés à la plateforme ont été pris en charge et ont bénéficié d'une formation « paye ». Cette plateforme fonctionne, des travaux de régulation sont envisagés, notamment par la création d'un espace collaboratif. Les agents sont satisfaits d'évoluer en réseau métier, une réflexion est engagée pour poursuivre ce travail.

La paye de septembre a encore été gérée par les 3 DSDEN. La plateforme a réalisé celle du mois d'octobre. Les bulletins de paye sont édités par Limoges et ce sont les DSDEN qui les acheminent.

M.DENIS souligne qu'il faudra ajuster et améliorer le volet départemental collectif.

M.COUEGNAS précise qu'un décalage apparaît entre ce qui est présenté lors des compte-rendus et ce qui se met réellement en place

M.DENIS affirme que l'axe principal est d'accompagner les agents dans leur métier.

Mme CHAMBRE souligne que des problèmes apparaissent sur les bulletins de salaire.

Mme BENEZIT rappelle que la DSDEN est chargée de s'en occuper. Actuellement, nous opérons une régulation progressive du travail réalisé avec la DSDEN. Une vigilance sera apportée sur tous les points et procédures qui ont été discutés ainsi que les bulletins de salaire. Les décisions seront prises de manière collégiale et évolutives.

Mr DENIS déclare qu'une comparaison sera établie avec la plateforme de paye et une DPE au niveau des avantages et des inconvénients.

Question 3 : Le bilan social

M.DENIS affirme que le bilan social sera présenté au mois de mars 2018.

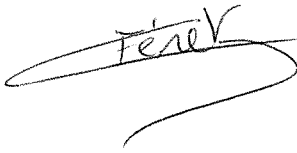
Question 4 : Accident d'un personnel de l'établissement A

M.DENIS précise que l'enseignante sera reçue au rectorat afin d'avoir la restitution des données de

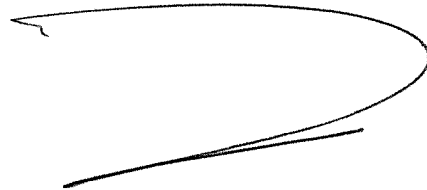
l'enquête CHSCT.

Fin de la séance à 17h

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fénel', written over a horizontal line that curves downwards at the end.

Le Secrétaire Général,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line that curves upwards and then back down to the right.

Vincent Denis

